

N° 367  
—  
**SÉNAT**

---

---

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 avril 1994.

# **PROJET DE LOI**

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

*autorisant l'adhésion de la République française à l'Acte constitutif  
de l'Organisation internationale pour les migrations,*

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

*L'Assemblée nationale a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :  
Assemblée nationale (10<sup>e</sup> législ.) : 933, 1126 et T.A. 170.

---

Traité et conventions.

**Article unique.**

**Est autorisée l'adhésion de la République française à l'Acte constitutif de l'Organisation internationale pour les migrations (1).**

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 20 avril 1994.*

*Le Président,*

**Signé : PHILIPPE SÉGUIN.**

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 933.